



DEMANDE DE RACCORDEMENT INDIVIDUEL AU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Date de la demande : / /

Demandeur du raccordement

Société, Nom, Prénom :

Si nécessaire, préciser la personne morale représentée :

Adresse de l'envoi du devis :

Téléphone : Adresse mail :

Adresse des travaux :

Numéro de voie : Rue :

Code Postal : Ville :

Numéro de section cadastrale : Numéro de parcelle cadastrale :

Nature du raccordement :

- Pavillon en lotissement
- Pavillon neuf isolé
- Construction existante

Je souhaite ouvrir mon branchement en suivant : OUI NON

Si non, date envisagée de mise en service :

Nombre de branchement(s) : Branchement(s)

Diamètre : 15 mm 25 mm 40mm 100mm autres mm

NOM PRENOM

SIGNATURE :



Pièces à fournir :

Pour faciliter et accélérer la prise en charge de votre demande, nous vous demandons de nous transmettre les documents suivants :

- Ce formulaire de raccordement
- La copie du permis de construire ou acte de propriété
- Un plan cadastral (échelle 1/200) à télécharger sur www.cadastre.gouv.fr ou à demander auprès de votre mairie en indiquant si possible l'emplacement de la maison.
- Un plan de situation ou une photo en indiquant l'emplacement de la maison et l'emplacement souhaité du compteur et du branchement d'eau potable, ainsi que les éventuelles servitudes de passage.

Rédaction du devis :

Un agent du service des eaux établira un devis de raccordement qu'il vous enverra. Il étudiera les conditions de réalisation du raccordement au réseau d'eau potable (tracé et diamètre de canalisation, nature du branchement, emplacement du compteur, etc...) et évaluera son coût.

Un acompte de 20% vous sera demandé avant la réalisation des travaux si le devis est accepté.

A réception du devis signé, un délai minimum d'un mois est nécessaire à la préparation des travaux, le service des eaux vous recontactera pour vous préciser la date d'intervention.

Pour activer la mise en eau, il vous faudra contacter l'accueil afin d'ouvrir votre contrat d'abonnement. accueil@eauxdugrandbazadais.fr

Où poser votre compteur d'eau ?

Votre compteur d'eau doit être posé, dans la mesure du possible, en limite de propriété. Il est nécessaire qu'il soit vu par nos services une fois par an au minimum pour assurer le suivi réel de vos consommations mais aussi pour s'assurer de son bon fonctionnement.

Document à nous retourner par voie postale à

Syndicat des Eaux du Grand Bazadais - 7 Avenue Guillaume Arnaud de Tontoulon, 33430 BAZAS ou par mail : accueil@eauxdugrandbazadais.fr

